

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

**D23/2022 : BUDGET PRIMITIF- BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire présente au Conseil sa proposition de budget primitif pour l'année 2022, équilibré :

- En section de fonctionnement à hauteur de 493 066.72 €
- En section d'investissement à hauteur de 151 490.58 €

Soit un budget total de -----  
644 557.30 €

Le Conseil, après débat, adopte le budget primitif pour 2022 tel qu'il est proposé, à l'unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D22/2022 : AFFECTION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL

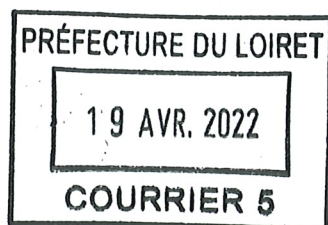
Le Conseil Municipal,  
Etant entendu l'exposé du Maire sur les résultats de gestion pour 2021,  
Décide l'affectation au budget 2022 :

- De la reprise de l'excédent d'investissement de 55 882.28 € au chapitre 001 de la section recettes d'investissement,
- Et de la reprise du déficit de fonctionnement de 10 901.74 € au chapitre 002 de la section recettes de fonctionnement.

Accord du Conseil à l'unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D21/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de M. Yves Barrault, doyen de la session, le Conseil Municipal, hors la présence de M. le Maire, après s'être fait présenter les résultats de gestion du budget du lotissement pour l'année 2021, approuve le Compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement

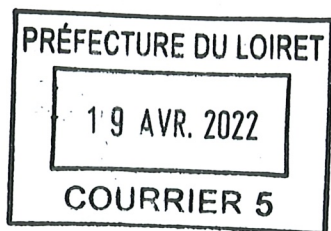
- Recettes		533 193.64 €
- Dépenses		544 095.38 €
- Résultat de l'exercice	déficit	10 901.74 €

#### Section d'investissement

- Recettes		140 678.46 €
- Dépenses		84 796.18 €
- Résultat de l'exercice	excédent	55 882.28 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

Le Conseil donne quitus à M. le Maire de sa gestion pour l'année 2021.



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D20/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

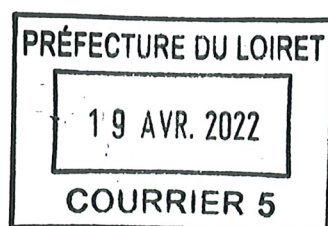
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

**SEANCE DU 07 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

**D19/2022 : BUDGET PRIMITIF- BUDGET DE LOTISSEMENT**

M. le Maire présente au Conseil sa proposition de budget primitif pour l'année 2022, équilibré :

- En section de fonctionnement à hauteur de 163 031.46 €
- En section d'investissement à hauteur de 94 577.06 €

Soit un budget total de 257 608.52 €

Le Conseil, après débat, adopte le budget primitif pour 2022 tel qu'il est proposé, à l'unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

**D18/2022 : AFFECATION DU RESULTAT – BUDGET DU LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Etant entendu l'exposé du Maire sur les résultats de gestion pour 2021,

Décide l'affectation au budget 2022 :

- De la reprise de l'excédent d'investissement de 15 511.99 € au chapitre 001 de la section recettes d'investissement,
- Et de la reprise de l'excédent de fonctionnement de 75 328.53 € au chapitre 002 de la section recettes de fonctionnement.

Accord du Conseil à l'unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

**D17/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET DU LOTISSEMENT**

Sous la présidence de M. Yves Barrault, doyen de la session, le Conseil Municipal, hors la présence de M. le Maire, après s'être fait présenter les résultats de gestion du budget du lotissement pour l'année 2021, approuve le Compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes		107 405.59 €
- Dépenses		32 077.06 €
- Résultat de l'exercice	excédent	75 328.53 €

Section d'investissement

- Recettes		45 642.13 €
- Dépenses		15 065.07 €
- Résultat de l'exercice	excédent	30 577.06 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

Le Conseil donne quitus à M. le Maire de sa gestion pour l'année 2021.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D16/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET DU LOTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



Denis PELÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Péravy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme RIANT Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme RIANT a été nommé Secrétaire de séance.

**D15/2022 : BUDGET PRIMITIF- SERVICE DE L'EAU**

M. le Maire présente au Conseil sa proposition de budget primitif pour l'année 2022, équilibré :

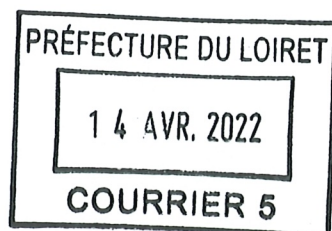
- En section de fonctionnement à hauteur de 454 416,21 €
- En section d'investissement à hauteur de 443 152,24 €

Soit un budget total de -----  
897 568,45 €

Le Conseil, après débat, adopte le budget primitif pour 2022 tel qu'il est proposé, à l'unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D14/2022 – AFFECCATION DU RESULTAT - SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Etant entendu l'exposé du Maire sur les résultats de gestion pour 2021,

Décide l'affectation au budget 2022 :

- De la reprise de l'excédent d'investissement de 198 148,88 € au chapitre 001 de la section recettes d'investissement,
- Un titre au 1068 pour un montant de 150 000,00€
- Et de la reprise de l'excédent de fonctionnement de 359 272,21 € au chapitre 002 de la section recettes de fonctionnement.

Accord du Conseil à l'unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D13/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE DE L'EAU

Sous la présidence de M. Yves Barrault, doyen de la session, le Conseil Municipal, hors la présence de M. le Maire, après s'être fait présenter les résultats de gestion du service de l'eau pour l'année 2021, approuve le Compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement

- Recettes		102 614.92 €
- Dépenses		82 026.96 €
- Résultat de l'exercice	excédent	20 587.96 €

#### Section d'investissement

- Recettes		44 907.61 €
- Dépenses		17 601.97 €
- Résultat de l'exercice	excédent	27 305.64 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

Le Conseil donne quitus à M. le Maire de sa gestion pour l'année 2021.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 avril 2021, s'est réuni à la salle de conseil de la Mairie de Saint Pérvy la Colombe, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Elodie BORDONADO- M. Hervé PRALY  
Mme BORDONADO a donnée pouvoir à M. Olivier GIRARD  
M. Hervé PRALY a donné pouvoir à M. Denis PELÉ

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Mme Riant a été nommé Secrétaire de séance.

### D12/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 – SERVICE DE L'EAU

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ

